

Résolution du 4 décembre 2019 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti, Alia Chaker Mangeat, Steven Francisco, Emmanuel Deonna et Pascal Holenweg: «Plus qu'une simple phobie, l'homophobie est un délit et la Ville de Genève soutient sa pénalisation».

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- l'absence de statistiques officielles sur les violences homophobes en Suisse alors que différents indicateurs sont alarmants;
- les collectes de données de l'association genevoise Dialogai décrétant que «80% des hommes homosexuels disent avoir été au moins une fois victimes de violence dans leur vie (3 à 4 fois plus que les hommes hétérosexuels); de plus, la moitié d'entre eux ne portent pas plainte, alors que cette violence est en augmentation»;
- une étude de l'Université de Zurich démontrant que «20% des homosexuels ont tenté de se suicider en Suisse», largement au-dessus de la moyenne nationale, et que la moitié de ces passages à l'acte a lieu avant l'âge de 20 ans;
- l'article 15, alinéa 2, de la Constitution genevoise de 2012 intitulé «Egalité», qui stipule que «nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience»;
- également l'article 8 de la Constitution suisse, lui aussi intitulé «Egalité», stipulant que «nul ne doit être discriminé en fonction de son mode de vie»;
- les recommandations de l'examen périodique universel de la Suisse lors d'une session du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2012 à propos des besoins en matière de lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie;
- la politique de la Ville de Genève en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre depuis septembre 2012, portée par le pôle Egalité-Diversité du Service Agenda 21–Ville durable;
- le soutien de la Ville à la mise à jour en 2017 des Principes de Jogjakarta à propos de «l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre» ainsi que son adhésion au «Rainbow Cities Network», qui rassemble les villes ayant mis en place des politiques de lutte;
- le soutien financier et logistique de la Ville aux associations dans plus de 30 projets de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre;

- la formation des forces de police municipale de la Ville en matière de prévention de l'homophobie et la transphobie grâce au module intitulé «Violences homophobes et droits humains des minorités»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre position en faveur de la modification du 14 décembre 2018 du Code pénal et du Code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle) (FF 2018 7867), qui sera soumise au vote le 9 février 2020;
- de s'engager à mettre à disposition tous les moyens nécessaires en faveur de la prévention et la lutte contre l'homophobie, la biphobie ainsi que la transphobie.